

Économie, finances et euro



L'Union économique et monétaire et l'euro constituent les bases communes d'une stabilité, d'une croissance et d'une prospérité plus grandes dans toute l'Europe.

L'Union économique et monétaire unit et intègre les économies de l'UE par l'intermédiaire de politiques économiques et budgétaires coordonnées, d'une politique monétaire partagée et d'une monnaie commune, l'euro. C'est un outil puissant permettant de créer des emplois, d'assurer la croissance, l'équité sociale et la stabilité financière, mais il s'agit d'un chantier en cours qui doit encore être achevé.

Ce que fait l'Union européenne

Les politiques économiques et financières de l'UE dans la zone euro et dans l'UE visent à atteindre les objectifs suivants:

- promouvoir la croissance et l'emploi;
- promouvoir la stabilité macroéconomique et budgétaire;
- contribuer au fonctionnement efficace de l'Union économique et monétaire;
- promouvoir l'investissement;
- prévenir ou corriger les déséquilibres macroéconomiques;
- contribuer à la coordination des politiques structurelles nationales; et
- promouvoir la prospérité au-delà de l'UE.

En réaction à la crise économique et financière de 2008, la gouvernance économique de l'UE a été renforcée grâce à des améliorations du pacte de stabilité et de croissance, les règles budgétaires que les États membres suivent pour faciliter et maintenir la stabilité de l'Union économique et monétaire. Les pays qui ont été exclus des marchés financiers, comme la Grèce, ont reçu un soutien financier

et politique, et le mécanisme européen de stabilité a été créé en tant que solution permanente de la zone euro pour faire face à de telles situations.

La **procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques** a également été introduite pour surveiller et corriger les tendances économiques potentiellement problématiques dans les différents États membres et éviter qu'elles ne touchent d'autres États membres.

L'**euro**, en circulation depuis 2002 et utilisé par plus de 340 millions de personnes

dans 19 États membres, est la deuxième monnaie mondiale après le dollar des États-Unis. La monnaie unique est un outil pratique pour les citoyens et une bonne chose pour les entreprises. Elle représente une réalisation majeure de l'intégration européenne.

Le **plan d'investissement pour l'Europe**, adopté en novembre 2014, utilise les garanties publiques pour stimuler l'investissement privé. Le **Fonds européen pour les investissements stratégiques** a déjà permis de mobiliser 439 milliards d'euros d'investissements (en octobre 2019), dépassant ainsi les espérances. Les investissements du plan ont permis la création de 1,1 million d'emplois, un chiffre qui devrait atteindre 1,7 million d'ici à 2022. Plus d'un million de petites et moyennes entreprises devraient profiter d'un meilleur accès au financement et le plan a contribué à accroître le produit intérieur brut de l'UE de 0,9 %.



Pour plus d'informations: https://ec.europa.eu/info/topics/economy-finance-and-euro_fr
Document de réflexion de la Commission européenne sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire



facebook.com/EUeconomy



@ecfin

Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-93811-5	doi:10.2775/19947	NA-04-18-792-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-93838-2	doi:10.2775/01308	NA-04-18-792-FR-N